

TABLEAU D'ANALYSE ET DES MESURES APPLIQUEES

Ecart (E) / Remarques relevés (R)	Références juridiques	Niveau de criticité (1 à 5)	Risque relevé	Décisions de l'équipe missionnée	Mesures appliquées	Délais d'exécution	Eléments de preuves attendus	Commentaires
					I / P / R / S			
E1 Le document fournit n'est pas signé	Article L.311-8 et D311-38 du CASF	1	Faible	Levé				
E2 La subdélégation présenté ne permet pas de statuer sur la continuité de la fonction de direction.		3	Elevé	Levé				
E3 Absence de plan de formation formalisé	Article L. 2323-34 du Code du travail	2	Moyen	Levé				
R1 La structure doit fournir la pièce attestant cette reconnaissance		1	Faible	Levé				
R2 La/les procédures pour les recrutements et licenciements ne sont pas mentionnées		1	Faible	Maintenu	Recommandation (R)	1 mois		
R3 Dans la procédure d'embauche des collaborateurs, cette pièce doit être formalisée.		1	Faible	Levé				
R4 Au regard des documents fournis, il n'existe pas de procédure d'élaboration du plan de formation		1	Faible	Maintenu	Recommandation (R)	1 mois		
R5 *Concernant la convention avec [REDACTED] il n'est pas évoqué l'éventualité de résiliation, mais une durée de 3 ans (depuis 2019) et est renouvelable. * Concernant [REDACTED] convention depuis 2014, prévoit reconduction tacite: Toujours en vigueur ? Idem pour [REDACTED]		1	Faible	Levé				
R6 La structure doit fournir à la mission un protocole avec un établissement de santé pour la gestion des urgences		2	Moyen	Maintenu	Recommandation (R)	1 mois		
R7 Idem que R6		2	Moyen	Maintenu	Recommandation (R)	1 mois		